

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

Date de la séance

18 MARS 2024

Date de la convocation

7 MARS 2024

Objet de la délibération**Débat d'Orientations
Budgétaires 2024****Présentation du
Rapport d'Orientations
Budgétaires**

Feuille n°1/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	33
Délégués titulaires présents :	17
Délégués suppléants présents :	3
Délégués suppléants avec voix délibérative :	3
Délégués avec pouvoir de vote :	7
POUR :	27
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE DIX-HUIT MARS

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MANTOVANI GUY.

Délégués présents :CA Grand Auch Cœur de Gascogne : VERGÉ PatrickCC Lomagne Gersoise : BLANCQUART PhilippeCC Bastides de Lomagne : DORBES Marceau, CETTOLO Serge, LABORDE Christophe, LACOURT Guy, MANTOVANI Guy (pouvoir de M. DEPRINCE)CC du Savès : LAFFITEAU AlainCC Val de Gers : BALAS Max (pouvoir de M. BRIET)CC Coteaux Arrats Gimone : LAFFONT André, POMIES Christian (pouvoir de M. ALEM)CC de la Gascogne Toulousaine : M. DUPOUX (pouvoir de M. FRECHOU)CC des Deux Rives : BENVENUTO Raymond (pouvoir de M. DUPUY)CC Terres des Confluences : AVARELLO GeorgetteCC de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : GASQUET Marcel (pouvoir de M. AUZERIC), MEILHAN Yves (pouvoir de M. LATAPIE),CC Grand Sud T&G : BELLOC Alain, COULON Marie-Christine, ESTANOVE PhilippeCC Hauts Tolosans : VIEL Dominique (pouvoir de M. LASUYE)**Délégués excusés :**

M. PENSIVY (CA Grand Auch), M. BRIET (CC Val de Gers), M. ALEM (3CAG), M. GABRIEL (3CAG), M. DUPUY (CC2R), M. SAMAIN et M. DELLAC (CC Terres des Confluences), M. AUZERIC, M. DEPRINCE, M. LATAPIE et M. COUREAU (CC Lomagne T&G), M. FRECHOU (5C), M. LASUYE (CC Hauts Tolosans)

Secrétaire de séance : M. BLANCQUART Philippe**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2024 : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires**

M. le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) et notamment son article 107, le SYGRAL a pour obligation d'organiser dans les 2 mois précédant le vote du Budget, un Débat d'orientations budgétaires (DOB).

Ce débat s'articule autour de la présentation d'un Rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit notamment comporter :

- L'exécution du budget ;
- L'état de la dette et les perspectives ;
- Les évolutions prévisionnelles du budget à court et moyen terme ;
- Les engagements pluriannuels envisagés (programme d'investissement) ;
- La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Le Président,

SYGRAL7 place de la Halle
32120 SOLOMIAC05.32.26.34.00
Guy MANTOVANI

- Département du Gers -

**SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DES RIVIERES
ASTARAC-LOMAGNE
(SYGRAL)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- République Française -

Date de la séance

18 MARS 2024

Date de la convocation

7 MARS 2024

Objet de la délibération

**Débat d'Orientations
Budgétaires 2024**

**Présentation du
Rapport d'Orientations
Budgétaires**

Feuille n°2/2

Publication et notification

Le

VOTE

Membres en exercice :	33
Délégués titulaires présents :	17
Délégués suppléants présents :	3
Délégués suppléants avec voix délibérative :	3
Délégués avec pouvoir de vote :	7
POUR :	27
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 du SYGRAL dont le rapport est annexé à la présente délibération sont ainsi présentées à l'assemblée délibérante.

Ouïe l'exposé et après échange de vues, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

1°/ **Prennent acte**, après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, de la tenue du Débat d'orientations budgétaires, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT ;

2°/ **Prennent acte** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur la base duquel s'est tenu le débat.

Fait et délibéré le 18/03/2024.

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

